

## LES ORGUES DE JARNY (ŒUVRE D'ANTOINE SAUVAGE) ET LEURS ORGANISTES AU XIX<sup>e</sup> SIÈCLE

Des orgues, ou même un simple harmonium, étaient autrefois des investissements onéreux et seules les églises abbatiales, celles des villes et parfois de villages ayant bénéficié des dons d'un généreux paroissien, pouvaient s'enorgueillir d'en posséder et donner ainsi un éclat tout particulier aux cérémonies religieuses. D'autre part, les personnes capables de maîtriser un clavier ne devaient pas abonder à la campagne. En revanche, des « violoneux » se rencontraient plus facilement, mais s'ils utilisaient leurs talents à faire danser la jeunesse, il est peu probable que les curés les aient acceptés dans l'accompagnement de la liturgie.

Une telle pratique s'était bien parfois introduite au cours de la Révolution de 1789, et tentait de ressurgir de temps à autre sous l'Empire, à Cons-la-Grandville et Norroy-le-Sec, par exemple, mais le clergé y était généralement hostile<sup>(1)</sup>. Aussi, au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, le maître d'école continuait-il souvent seul comme par le passé d'être aussi chanteur de la paroisse, sans accompagnement musical.

### Les premières orgues de la paroisse

A Jarny, une chance inespérée, que les simples revenus de la fabrique n'auraient pu remplacer<sup>(2)</sup> allait permettre à la paroisse de posséder enfin un orgue qui lui permettrait de se distinguer de ses voisines.

Cette chance s'appelait Mademoiselle Marguerite Fayon, rentière à Jarny<sup>(3)</sup>. Née à Jarny le 9 mars 1779 et baptisée Anne-Marguerite, elle était la fille de Charles Fayon, meunier et papetier à Jarny et de Marguerite Parantin<sup>(4)</sup>. Restée célibataire et âgée de 68 ans en 1847, elle souhaite faire un legs à son église. Le registre consulté nous livre trois lettres sur ce point<sup>(5)</sup>, émanant de l'évêché mais ne nommant point la donatrice. Cependant, d'autres documents utilisés par M. Le Bas ne laissent aucun doute sur l'identité de la légatrice. On peut penser que la procédure débuta en mars 1847. En effet, dans une lettre du 18 de ce mois, le secrétaire général de l'évêché, Thomas, parlait de pièces remises à l'évêché hier « par un homme respectable de Jarny ». Thomas estima dans un premier temps que « l'acte sous seing privé par lequel cette personne manifeste son projet de donation ne suffit pas » et précisa qu'il convenait

1) A.D. Mos., 29 J 776, lettre du 06.09.1808.

2) Presbytère de Jarny, registre factice portant au dos l'étiquette « Titres et actes officiels ». (Dans la suite de cet article, nous mentionnerons cette source sous le nom *Titres*). Arrêté préfectoral du 18.01.1847 qui, conformément à la loi, met à la charge des communes de Jarny et Giraumont (annexe paroissiale) la couverture du déficit de 300 francs du budget de la fabrique.

3) Jean LE BAS, « Parlons un peu des orgues », *Jarny nouvelles*, août 1963.

4) Études en cours sur la papeterie de Jarny (à publier ultérieurement).

5) *Titres*, lettres du 18.03.1847, 29.03.1847, 07.04.1847.

d'établir une donation provisoire, passée devant notaire. Après réflexion, dans une missive du 29 mars, Thomas revint sur son premier sentiment et conseilla au curé Louis Nicolas<sup>6)</sup> de ne pas passer devant le notaire, afin d'éviter les frais, mais plutôt de faire « une donation manuelle », c'est-à-dire un versement directement entre les mains du trésorier de la fabrique. La lettre précise en outre que le versement monterait à 1 500 francs et serait sans charge de messes.

Marguerite Fayon ne semble pas s'être embarrassée de formalités et la dernière lettre de Thomas (7 avril) nous apprend qu'elle a déjà passé un traité avec un facteur d'orgues, sans attendre l'acceptation du legs ! En conséquence, le secrétaire général concluait que le conseil avait la possibilité de mentionner dans une de ses délibérations que le versement avait eu lieu<sup>7)</sup>, quelle était sa destination et délivrer éventuellement une copie de l'acte.

L'orgue avait été commandé à Sauvage, de Metz, un ancien élève du grand facteur d'orgues Aristide Cavaillé-Coll. La paternité de l'instrument a pu être facilement attribuée, Sauvage ayant apposé à l'intérieur du sommier un feuillet manuscrit sur lequel on lit : « Orgue N° 3 Sauvage, de Metz, facteur de grandes orgues, auteur de l'orgue de l'église Notre Dame de Metz, inauguré le 27 novembre 1846 et du Gd orgue de 32... de Snt Quentin *Aisne*, demeurant au Petit Montrouge N° 3 rue du Théâtre, banlieue de Paris. J'ai monté et mis en harmonie le grand orgue de l'Église Royale, à Snt Denis près de Paris, sous les ordres de Monsieur Aristide Cavaillé dont je suis l'élève. Metz, ce 28 avril 1847. Sous-cursalle de mes ateliers de Paris. Sauvage ».

Laissons la parole à Monsieur Le Bas, ancien organiste à Jarny, qui en détaille les aspects techniques : « L'ancien orgue de Jarny ne comportait que 9 jeux, un seul clavier manuel de 54 notes et un clavier pour les pieds (clavier dit de pédale) de 18 notes seulement accouplées de façon permanente aux 18 notes les plus graves du « manuel »... Cet orgue était totalement dépourvu de jeux de mutations. L'étroitesse et l'étendue insuffisante de son clavier de pédale rendaient son emploi assez ingrat. Mais il rachetait ses imperfections par un son agréable et par un volume sonore bien proportionné aux dimensions de l'église »<sup>8)</sup>. Le compte rendu de la visite canonique du 5 novembre 1877 estimait de même : « un jeu d'orgues, suffisant pour la grandeur de l'édifice »<sup>9)</sup>.

6) Louis NICOLAS, curé de Jarny de 1839 à sa mort, le 30 avril 1875.

7) THOMAS aborde ici l'aspect technique, mais ne laisse pas entendre que le versement se soit déjà produit.

8) LE BAS, *op. cit.* L'auteur ajoute qu'un jeu indépendant de soubasse y avait été adjoint ultérieurement par ROETHINGER, facteur d'orgues alsacien. [Sur ce point, voir ADMM, w 0 1860, *Jarny* : devis des Ets Roethinger, 44-44 a, rue Jacques Kablé, Strasbourg, pour 19 600 F; extrait des p. v. des délibérations de la commune, 07.08.1930]. Cet orgue joua pour la dernière fois le 18 juin 1962. Quelques jours auparavant, il m'avait encore accompagné lors ma communion solennelle. Profitant de la restauration de la vieille église gothique, le curé, Michel de HEDOUVILLE, entreprit d'installer un grand orgue plus élaboré.

9) *Titres*, visite par CHOPIN, curé de Conflans, SERVAIS, curé de Brainville, LANGARD, curé de Jeandelize, en présence de Th. PINGUET, curé de Jarny.

## Des difficultés d'entretenir un organiste à la campagne

Nous ne savons pas à quelle date précise les orgues furent installées et devinrent utilisables. En tout cas, une tribune destinée à les y installer fut prévue très rapidement. Ainsi, dès le 1<sup>er</sup> juillet 1847, le conseil de fabrique en fixait-il les conditions d'occupation : « Les places sur la tribune de l'église ne seront louées qu'à des personnes raisonnables; les enfants ne pourront les occuper qu'environ deux ans après leur première communion... Les places seront louées pour trois ans, à dater du jour de la location »<sup>(10)</sup>.

D'autre part, nous ne pensons pas que Mademoiselle Fayon ait tenu elle-même l'instrument, contrairement à ce que M. Le Bas croit « possible et même probable »<sup>(11)</sup>. Un organiste ne fut semble-t-il embauché qu'en 1849. Le 7 janvier de cette année, un traité fut conclu entre la fabrique et François Franger et reçut l'approbation épiscopale le 16 du même mois. En voici la teneur : « Mr le curé a exposé au conseil que l'objet pour lequel il avait été réuni était le choix qu'il avait fait du sieur Franger François, d'après les bons témoignages qu'il avait reçu sur son compte et qu'il présentait pour chanter sacristain et organiste.

Mr le curé a proposé en conséquence au conseil de statuer sur la fixation du traitement à donner audit sieur Franger pour remplir les fonctions de chanter sacristain et d'organiste.

La proposition a été adoptée, et il a été arrêté à la majorité absolue, que :

1<sup>o</sup> Le traitement est fixé à trois cents francs, payables par les communes de Jarny et Giraumont, vu l'insuffisance des revenus de la fabrique;

2<sup>o</sup> cent francs pour organiste;

3<sup>o</sup> vingt francs pour sacristain, non compris le casuel; aux clauses et conditions suivantes :

1<sup>o</sup> le sieur Franger, présent et acceptant, chantera et touchera de l'orgue, à tous les offices des dimanches et fêtes célébrés dans la paroisse, et à la prière du soir desdits jours, pendant l'été.

2<sup>o</sup> Il chantera et touchera de l'orgue à tous les offices célébrés pendant la semaine, savoir : le jour des cendres à la messe; les jours de prières pendant le carême; aux offices de la semaine sainte; aux processions de la saint Marc et des rogations; tous les jours de l'octave de la fête Dieu, à la messe et aux complies; le lendemain de la Toussaint, de la fête patronale et à la messe chantée en l'honneur de St Hubert ainsi qu'aux messes des trépassés; de ces quatre derniers articles, il sera païé par le produit de la quête des trépassés; enfin il se conformera à tout ce qui pourra être prescrit et ordonné par l'autorité épiscopale.

10) *Titres*, extraits du procès verbal de location, articles 1 et 2.

11) LE BAS, *op. cit.* L'auteur, qui n'a pas eu connaissance du registre que nous utilisons, n'a recensé les organistes de Jarny que depuis 1892 jusqu'à 1962.

3° Comme sacristain : le sieur Franger sonnera exactement tous les jours l'angelus, le matin, à midi et le soir. Il sonnera aussi la messe basse tous les jours à l'heure qui lui sera indiquée par Mr le curé; il servira la messe à défaut d'enfants de chœur. Il aura soin de préparer les ornements les jours de dimanches et de fêtes, ainsi que les jours ouvriers, et que tout soit prêt pour la célébration du saint-sacrifice et des autres offices. Il aidera Mr le curé à se revêtir des habits sacerdotaux, et l'assistera dans l'administration des sacrements toutes les fois qu'il en sera requis et à quelle heure ce soit; sonnera la prière du soir les dimanches et fêtes en été, depuis le premier dimanche de Carême jusqu'à la Toussaint.

Il balayera l'église tous les samedis et veilles de fêtes, il époussetera chaque fois les murs et la voûte de l'église, et les bans après avoir balayé, il aura soin de la tenir dans une grande propreté; il balayera sous les bans, lorsqu'il en sera nécessaire, et d'après l'avis de Mr le curé, il se procurera les balais dont il aura besoin. Il recurera deux fois l'année les objets en cuivre, chandeliers, Christ, bénitiers et lampe, etc. Il ornara l'église les veilles de fêtes, d'après ce qui lui sera ordonné par Mr le curé.

Il préparera tout pour la décoration de l'église les jours d'enterrement et services; en un mot, il se conformera à tout ce qui lui sera prescrit par qui de droit... »<sup>(12)</sup>.

En 1850, une nouvelle concession des bancs de la tribune s'accompagna d'une réglementation coercitive : « Il est défendu sous les peines les plus rigoureuses, aux personnes qui occuperont des places à la tribune de quitter leur place pour aller derrière l'orgue sous prétexte de chanter avec l'organiste, ou de s'y promener; elles peuvent chanter chacune à leur place; il n'y aura de chantres à l'orgue que ceux qui seront choisis et nommés par Mr le curé... ». Aux contrevenants, un procès-verbal sera dressé par François François, marguillier, puis transmis au procureur de la République à Briey « pour que justice se fasse »<sup>(13)</sup>.

Pendant dix ans, il semble que l'emploi d'organiste-chantre-sacristain n'ait pas posé de problème particulier. L'évêché allait bientôt contrarier cette situation, en s'opposant en 1860 au traitement affecté spécifiquement à la fonction d'organiste : « Mr le Président ouvre la séance en faisant connaître au conseil que la cause de sa réunion en ce jour était : 1° l'allocation de cent francs portée au budget de la fabrique pour le traitement de l'organiste, que Monseigneur l'évêque n'a pas approuvée pour cette année, disant par la note insérée au budget, que cette somme était un double emploi; 2° que cependant cette somme a été portée en dépense au budget depuis dix ans, et que toujours elle a été allouée par sa grandeur; 3° que le traitement du chantre païé par les communes de Jarny et Giraumont n'est affecté qu'à cet emploi, et n'est approuvé que comme secours à la fabrique; 4° que par conséquent le traitement de l'organiste est tout-à-fait distinct de celui de chantre.

12) Titres. Furent présents : NICOLAS, curé et président; BERTRAND, maire de Jarny; François JACQUES; Jean-Baptiste BERTRAND; Charles THIERY; Jean-Pierre FRANÇOIS.

13) Titres, délibération du 7 avril 1850.

Il a fallu, dit Mr le Président, que la fabrique fit ce sacrifice pour trouver un organiste qui fut stable dans la paroisse et qui put vivre.

Ce sacrifice est à la vérité un peu onéreux pour elle, mais d'après la dernière location des places de bancs qui se monte à 448 francs, la fabrique en sortira aussi facilement qu'auparavant. D'ailleurs, je prie Mr le curé, au nom du conseil, de vouloir bien continuer à y apporter tous ses bons soins et ses louables économies.

Le conseil ayant entendu et approuvé toutes ces observations a été d'avis unanime de supplier Monseigneur l'évêque d'autoriser la dépense de cent francs, comme traitement de l'organiste... »<sup>(14)</sup>.

La paroisse ayant fait des économies depuis plusieurs années, il fut décidé en 1864 d'affecter cette épargne à la pose de deux vitraux dans le chœur et aussi au traitement de l'organiste-sacristain<sup>(15)</sup>. Mais trois ans plus tard, l'évêché tenta à nouveau de supprimer son traitement, n'allouant « qu'un crédit de cent francs pour le chantre sacristain ». Aussi, la fabrique se réunit-elle et exposa les motifs en faveur d'un maintien de l'organiste : « Cette suppression est la cause des difficultés qui existent parce que l'organiste privé de son traitement ne veut plus exercer les fonctions accessoires de chantre sacristain, et qu'il est impossible de trouver ni à Jarny ni ailleurs dans les environs quelqu'autre qui puisse ou veuille les exercer dans ces conditions; ... d'ailleurs ce serait pour la paroisse une humiliation, si elle se voyait privée des accompagnements de l'orgue auxquels elle est habituée et qui relèvent incontestablement la pompe des offices; ... enfin Mr le maire et le conseil municipal ne font aucune difficulté de venir au secours de la fabrique, s'il y a un déficit dûment constaté; le conseil après en avoir délibéré, décide que la présente délibération sera adressée à Monseigneur avec prière de vouloir bien autoriser la fabrique à rétablir à son budget de 1867, 1<sup>o</sup> le crédit de trois cents francs pour le sieur Charles Stref, organiste; 2<sup>o</sup> celui de cent francs pour le même comme chantre; 3<sup>o</sup> celui de cinquante francs audit Stref comme sacristain; et 4<sup>o</sup> le crédit de quarante francs aux sieurs Emilien Collignon et Victor Collignon, sonneurs. »<sup>(16)</sup>.

La délibération revint approuvée par le vicaire général en date du 26 mars.

On s'aperçoit à la lecture de ce document que ce n'était plus François Franger qui tenait l'orgue en 1864. Les sources consultées ne permettent pas de savoir jusque quand celui-ci en fut titulaire, ni si d'autres organistes s'intercalèrent entre lui et Stref (ou Streff). Ce qu'il est possible d'affirmer, c'est que Charles Stref resta longtemps à ce poste, car M. Le Bas l'y signale en 1892, lui donnant l'activité principale d'horloger. A partir de 1894, d'autres se succédèrent qu'il serait hors de propos d'énumérer, M. Le Bas y ayant suffisamment pourvu.

14) *Titres*, délibération du 1<sup>er</sup> dimanche de janvier 1860.

15) *Titres*, délibération du 3 avril 1864.

16) *Titres*, délibération du 17 mars 1867.

En conclusion, constatons qu'il a fallu un événement inhabituel, en l'occurrence un legs, pour doter la paroisse de Jarny d'un accompagnement musical relevant « la pompe des offices ». Bien conscientes de ce privilège, les communes de Jarny et de Giraumont n'hésitèrent pas à grever de temps à autre leur budget afin de subventionner la fabrique de l'église. Mais les instances diocésaines ne semblaient pas voir les choses du même œil et s'y opposèrent au moins à deux reprises. Éternel conflit entre les administrations locales et celles qui les chapeautent.

## ANNEXE

### INDICATIONS BIOGRAPHIQUES SUR CAVAILLÉ-COLL et SAUVAGE

#### ● Cavaillé-Coll Aristide

Né le 4 février 1811 à Montpellier et décédé en 1899, Aristide Cavaillé-Coll était issu d'une famille de facteurs d'orgues. Très jeune, à vingt-deux ans, il monta à Paris et dès l'année suivante (1834) son projet de reconstruction du grand orgue de l'église abbatiale de Saint-Denis fut préféré à d'autres. Au bout de six ans, son entreprise était achevée et la célébrité aidant, il comptera à la fin de sa vie plus de cinq cents orgues à son actif. En Lorraine, il travailla aux orgues de la cathédrale de Nancy. Médailles et diplômes aux expositions industrielles, la Légion d'honneur en 1849 vinrent confirmer ses mérites. Le XIX<sup>e</sup> siècle lui doit à côté d'inventions techniques - et en particulier l'application du *levier pneumatique* au système de traction de l'orgue - une redéfinition de l'instrument qui donna à l'orgue romantique une facilité de jeu et des possibilités inconnues jusque-là<sup>(17)</sup>.

#### ● Sauvage Antoine

Ce facteur d'orgues est assez mal connu, aussi bien en Lorraine qu'en France. Ainsi, René Paquet et Albert Jacquot n'en disent mot<sup>(18)</sup> pour les études régionales, ni Paul de Fleury pour les études nationales<sup>(19)</sup>. Heureusement, deux auteurs permettent de cerner rapidement la biographie du personnage<sup>(20)</sup>. Un recours à l'état-civil précise les détails.

Antoine Sauvage naquit à Metz, rue Sous-Saint-Arnould, le 22 avril 1809, à six heures du soir. Son père, qui portait le même prénom était originaire de Gravelines, dans le département du Nord. Il exerçait la profession de menuisier. Sa mère, Maire-Jeanne Charpentier, née à Moulins-lès-Metz, était fille de Benoît, un manoeuvre domicilié dans la même rue; Antoine, maçon, un oncle maternel de l'enfant demeurait rue Bonne Ruelle<sup>(21)</sup>. Telle était la famille du futur facteur d'orgues, au milieu du Premier Empire.

17) Se référer à : Ad. BITARD, *Dictionnaire de biographie contemporaine française et étrangère contenant...*, Paris, 1880, p. 236 et Norbert DUFOURCQ, *L'orgue*, coll. « Que sais-je ? », 4<sup>e</sup> éd., Paris, 1970, en particulier le chap. IV de la première partie où les aspects techniques sont bien expliqués.

18) Nérée QUÉPAT, *Dictionnaire biographique de l'ancien département de la Moselle contenant...*, Paris-Metz, 1887. Albert JACQUOT, *Essai de répertoire des artistes lorrains* (Extrait de : *Facteurs d'orgues*), Paris, 1910.

19) C<sup>te</sup> P[aul] de FLEURY, *Dictionnaire biographique des facteurs d'orgues nés ou ayant travaillé en France*, Paris, 1926. Ad. BITARD, *op. cit.*, l'ignore.

20) J.-J. BARBÉ, *Metz - Documents généalogiques... d'après les registres de l'état-civil 1792-1870*, Metz, 1934, p. 306, donne quelques indications sur la famille.

21) Archives Municipales de Metz, état-civil.

Il est probable que la profession du père ne fut pas étrangère à celle que le fils allait suivre. En tout cas, Antoine se trouvait dans la région parisienne dès les années 1830. Dans le document laissé dans l'orgue de Jarny, il rappelait avoir « monté et mis en harmonie le grand orgue de l'Église Royale, à Snt Denis près de Paris, sous les ordres de Monsieur Aristide Cavaillé dont je suis l'élève ». Nous venons de voir dans la courte notice consacrée à ce dernier que les travaux durèrent de 1834 à 1840.

1840, ce fut aussi l'année où Antoine Sauvage choisit une épouse, dans le même milieu social que le sien. La future, Joséphine Adolphine Bouxin, sans profession, était née à Saint-Denis, le 20 mai 1821, d'André, menuisier et de Denise Elisabeth Rossignol. Elle y demeurait toujours à l'époque de son mariage, au 45, rue de Paris. Le futur, qualifié de facteur d'orgues, était domicilié à quelques maisons de là, au numéro 62. Ses parents, dits propriétaires, étaient toujours messins, mais habitaient alors rue du Champé. L'union eut lieu le 8 octobre à la mairie de Saint-Denis. L'épouse avait comme témoin un ami, Louis Honoré Patte, traiteur et conseiller municipal de la commune. Quant à l'époux, il pouvait s'enorgueillir de la présence à ses côtés d'Aristide Cavaillé, lui-même. Le maître était citoyen de Paris, logeant au 42, rue Notre-Dame de Nazareth<sup>(22)</sup>.

Après sa collaboration avec Cavaillé-Coll, A. Sauvage entreprit la construction des orgues de l'Hôpital St-Nicolas de Metz en 1840, puis de Notre-Dame de Metz, en 1845-1846<sup>(23)</sup>. Dans la transcription du document retrouvé dans l'orgue de Jarny, il était précisé pour cette dernière œuvre, « inauguré le 27 novembre 1846 ». La même source, en 1847, le cite à propos de Saint-Quentin, dans l'Aisne, alors que Martinod indique 1849-1850, reconstruction. A cette date de 1847, à laquelle il livra le petit orgue de l'église St-Maximin de Jarny, il demeurait « au Petit-Montrouge, n° 3, rue du Théâtre, banlieue de Paris ». C'était d'ailleurs en cette commune que son épouse lui avait donné une fille, le 26 février 1845, Emilie-Adolphine<sup>(24)</sup>. Il possédait aussi, à cette même date d'avril 1847, une « sous-cursalle de (ses) ateliers de Paris » en la ville de Metz. Il y vint habiter l'année suivante et sa femme y accoucha d'un fils, François-Victor, le 4 février<sup>(25)</sup>.

L'année 1851 le vit achever la « très importante restauration » de l'orgue de Saint-Maximin de Thionville<sup>(26)</sup>, commencée en 1848<sup>(27)</sup>. Enfin, il est signalé en 1864 pour la réparation des orgues de Saint-Eucaire de Metz<sup>(28)</sup>.

Nous voyons donc que l'essentiel de l'œuvre d'Antoine Sauvage fut réalisée dans les limites de l'ancien département de la Moselle et surtout à Metz<sup>(29)</sup>, sa ville natale.

22) Archives Municipales de Saint-Denis, état-civil.

23) Jean MARTINOD, *Répertoire des travaux des facteurs d'orgues du IX<sup>e</sup> siècle à nos jours*, Paris, 1970, p. 351, n° 1223.

24) BARBÉ, *op. cit.* Elle épousera Louis DUBROT.

25) *Idem*, qui indique « négoc(iant) en Amérique ».

26) MARTINOD, *op. cit.*

27) Renseignements fournis par M. Sylvain CHIMELLO, conservateur des Archives Municipales de Thionville. Ces archives possèdent un descriptif des travaux réalisés et une note précisant que Sauvage a continué à entretenir l'orgue jusqu'en 1870.

28) MARTINOD, *op. cit.*

29) Les Archives Municipales de Metz ne conservent rien sur le personnage (renseignement fourni par M. Sary, directrice des A.M.).

Il finit sa vie en cette même ville, à l'âge de 71 ans, le 7 septembre 1880, à deux heures du matin. Il était qualifié de rentier, demeurant au 3 de la rue de la Hache. Il laissait Joséphine-Adolphine, sa veuve. Le décès avait été déclaré par un neveu, négociant domicilié 1, place Saint-Louis, nommé Jean Edouard Sauvage<sup>30)</sup>.

Daniel BONTEMPS

30) A.M. Metz, état-civil.